

De la recherche aux connaissances : le cannabis au Canada

le 16 octobre 2023

N° 11-631-X au catalogue
ISBN 978-0-660-68030-9



Éclairer grâce aux données, pour bâtir un Canada meilleur

Canada 

À propos de la série *De la recherche aux connaissances*

La série de présentations *De la recherche aux connaissances* présente un large éventail de résultats sur des sujets de recherche sélectionnés. Chaque présentation s'inspire des données probantes de nombreuses études qui utilisent des données et des méthodes novatrices et de grande qualité et les intègre pour mieux comprendre des questions stratégiques pertinentes et complexes.

Fondée sur la recherche appliquée de données précieuses, la série vise à fournir aux décideurs, et plus largement aux Canadiens et aux Canadiennes, une vision globale et horizontale des enjeux sociaux, économiques et de santé actuels auxquels nous sommes confrontés dans un monde en évolution.

Contexte

Le Canada est le premier grand pays industrialisé à offrir un accès légal et réglementé au cannabis à des fins non médicales

- La *Loi sur le cannabis* (projet de loi C-45) est entrée en vigueur le 17 octobre 2018. La *Loi* légalise et réglemente strictement la production, la distribution, la vente, l'importation et l'exportation du cannabis et la possession de cannabis pour les adultes d'âge légal.
- Au cours de la première année de la légalisation du cannabis à des fins non médicales, les ventes légales étaient limitées au cannabis séché, au cannabis frais, à l'huile de cannabis, aux plantes de cannabis et aux graines de cannabis. À compter du 17 octobre 2019, un plus large éventail de produits a été autorisé pour la production et la vente légales, y compris les extraits, les produits comestibles et les agents topiques de cannabis.
- La réglementation du cannabis demeure une responsabilité partagée des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Les provinces et les territoires sont responsables de la réglementation des ventes et de la distribution de cannabis dans leur secteur de compétence. Ils ont également la flexibilité d'instaurer plus de contrôles rigoureux, comme des restrictions supplémentaires quant à la culture personnelle (à domicile), la restriction de l'utilisation publique et de l'accès à certains produits ou l'augmentation de l'âge minimum légal.

Les principaux objectifs de la *Loi* sont de garder le cannabis hors de la portée des jeunes, de garder les profits hors des poches des criminels et de protéger la santé et la sécurité publiques en permettant aux adultes d'avoir accès à un approvisionnement de cannabis légal dont la qualité fait l'objet d'un contrôle.

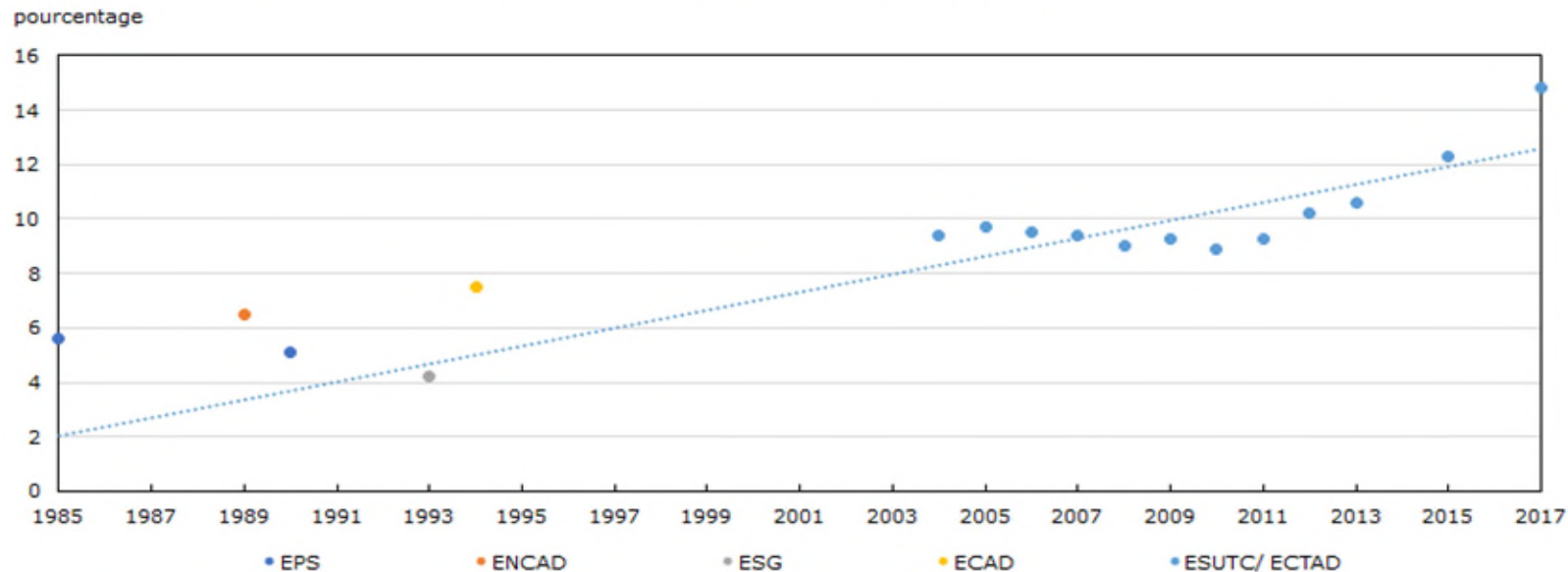
Pour obtenir de plus amples renseignements : [Légalisation et réglementation du cannabis](#).

Le 17 octobre 2023, cela fera cinq ans que le cannabis aura été légalisé à des fins non médicales au Canada

- Après avoir déterminé les besoins en données et les sources de données, Statistique Canada a adapté le système statistique national afin de mesurer les répercussions sociales, sanitaires et économiques du cannabis légalisé :
 - **Introduction de nouvelles enquêtes**
 - [Enquête nationale sur le cannabis](#)
 - [Enquête auprès des producteurs de cannabis autorisés](#)
 - [Approche participative – Cannabis](#)
 - **Exploration de sources de données de rechange**
 - [Analyse des eaux usées municipales pour mesurer la consommation de cannabis et d'opiacés des Canadiens](#)
 - **Ajout de nouvelles questions aux enquêtes existantes**
 - [Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes \(ESCC\) – 2019](#)
 - **Intégration du cannabis au Système canadien des comptes macroéconomiques**
 - [Un compte économique sur le cannabis – Le cadre](#)
 - [Élaboration d'estimations historiques du volume de consommation de cannabis au Canada, 1960 à 2015](#)
 - [Le Quotidien — Comptes économiques provinciaux et territoriaux sur le cannabis, 2017](#)
 - [Intégration de la production, de la distribution et de la consommation de cannabis dans les comptes économiques nationaux du Canada](#)
- **Pour des études sur les préparatifs de la légalisation, veuillez consulter**
 - [Préparation du système statistique en vue de la légalisation du cannabis;](#)
 - [Préparation du système de statistiques sociales en vue de la légalisation du cannabis.](#)

La consommation de cannabis avant la légalisation avait augmenté de façon constante au cours des 30 dernières années

Graphique 1
Prévalence de la consommation de cannabis au Canada, de 1985 à 2017



Notes : La ligne du graphique est une ligne de tendance linéaire. EPS= Enquête sur la promotion de la santé; ENCAD= Enquête nationale sur la consommation d'alcool et de drogue; ESG= Enquête sociale générale; ECAD= Enquête canadienne sur l'alcool et les drogues; ESUTC/ECTAD= Enquête de surveillance de l'usage du tabac au Canada et Enquête canadienne sur le tabac, l'alcool et les drogues.

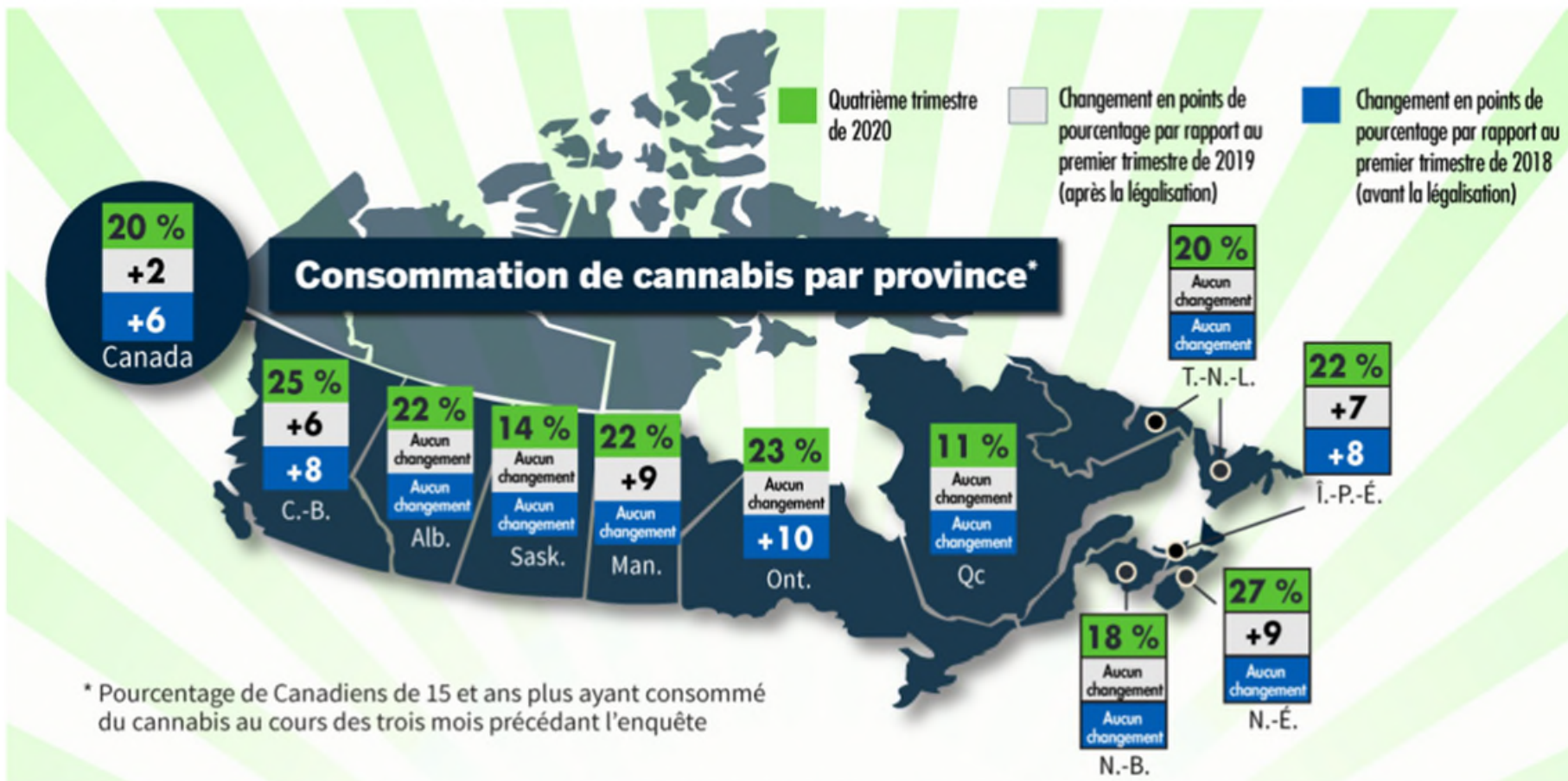
Sources : Enquête sur la promotion de la santé de 1985 et 1991; Enquête nationale sur la consommation d'alcool et de drogue de 1989; Enquête sociale générale de 1993; Enquête canadienne sur l'alcool et les drogues de 1994; Enquête de surveillance de l'usage du tabac au Canada de 2004 à 2012; et Enquête canadienne sur le tabac, l'alcool et les drogues de 2013, 2015 et 2017.

Pour obtenir de plus amples renseignements : [Analyse des tendances de la prévalence de consommation de cannabis au Canada, 1985 à 2015.](#)

Le taux de consommation de cannabis a plus que doublé de 1985 à 2017, passant de 5,6 % à 14,8 %.

La consommation de cannabis a continué de changer de 2018 à 2020

Figure 1
Analyse fondée sur les données de l'Enquête nationale sur le cannabis de 2018, 2019 et 2020

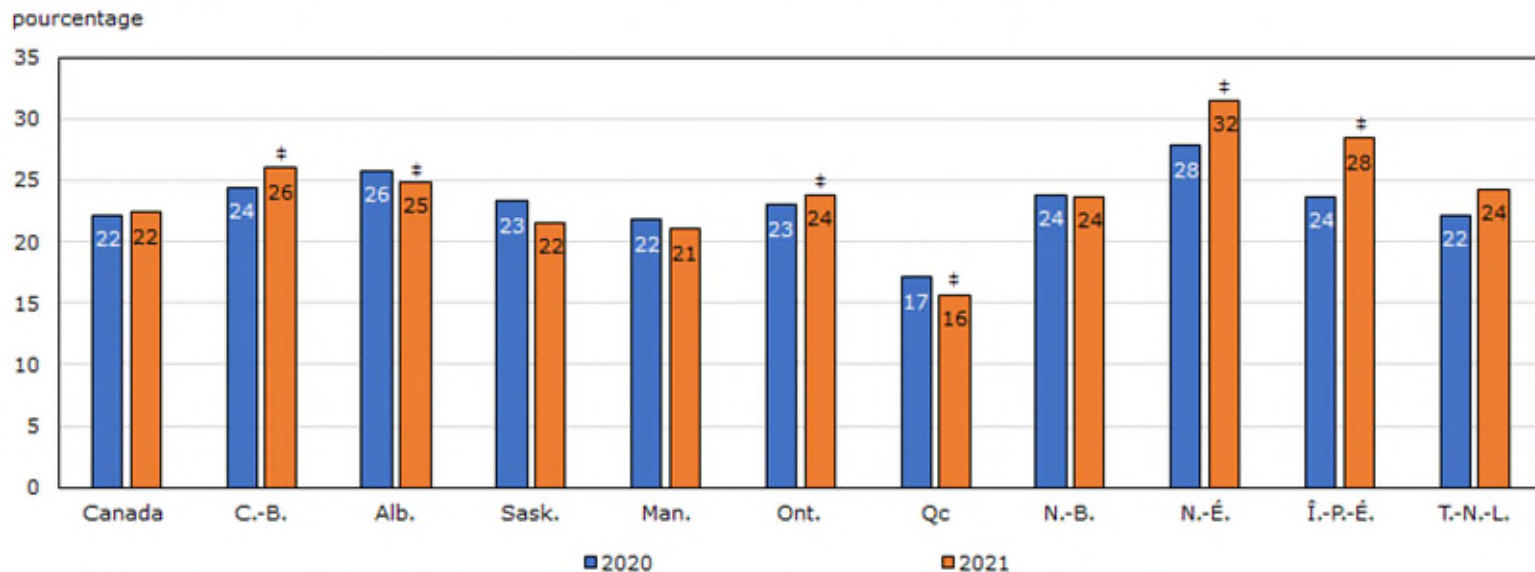


Source : Statistique Canada, Enquête nationale sur le cannabis, premiers trimestres de 2018 et de 2019 et quatrième trimestre de 2020.

D'ici 2021, les taux de consommation de cannabis au cours de l'année précédente se sont stabilisés dans l'ensemble du Canada, bien qu'il reste des différences régionales de taux

Graphique 2

Pourcentage de Canadiens âgés de 15 ans et plus qui ont consommé du cannabis au cours des 12 mois précédents, Canada (provinces seulement), 2020 et 2021



[#] très différent du reste du Canada (p. ex. l'Ontario comparativement aux neuf autres provinces combinées) ($p < 0,05$)

Note : Aucune différence statistiquement significative n'a été constatée entre les estimations provinciales de 2020 et de 2021.

Sources : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2020 et 2021.

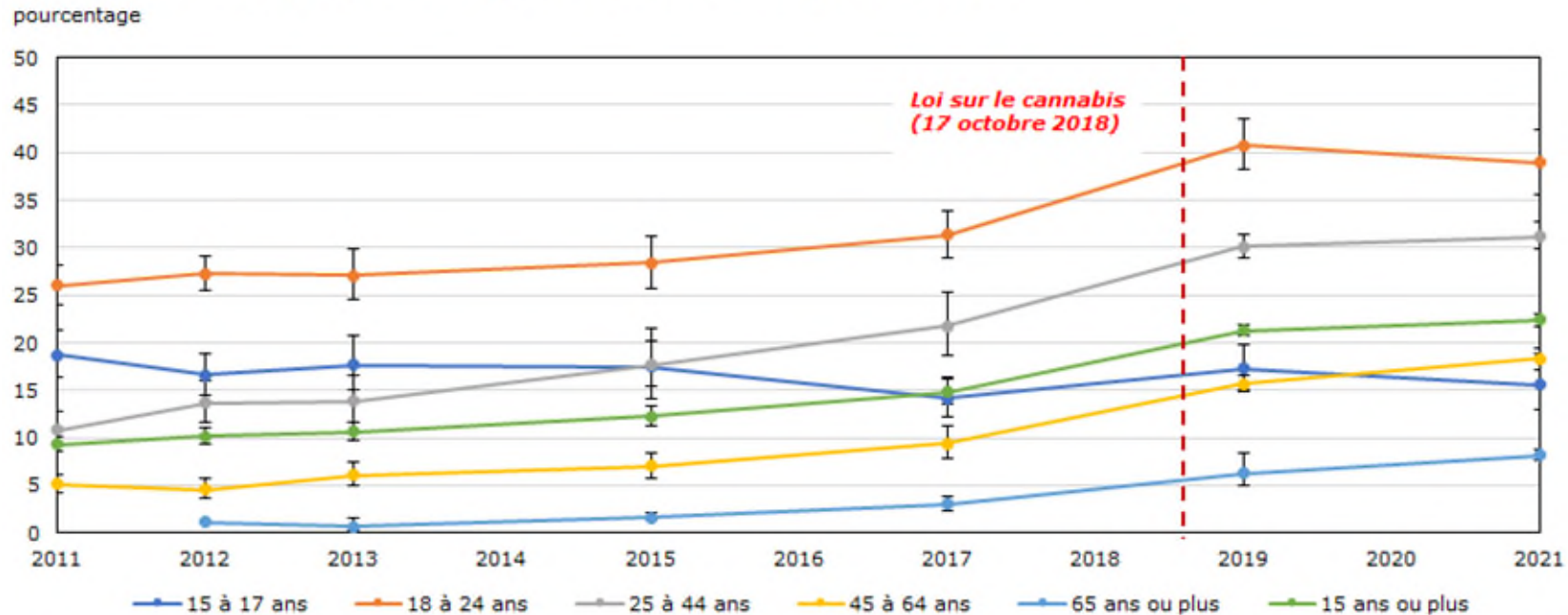
- En 2021, les taux de consommation de cannabis étaient plus élevés que dans le reste du Canada en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard, tandis que la consommation de cannabis au Québec demeurait plus faible.
- Certaines études menées pendant la pandémie de COVID-19 laissent entendre que la consommation de cannabis pourrait avoir augmenté en réponse aux changements dans les routines quotidiennes et au stress connexe.
- Il reste à déterminer si les taux plus élevés de consommation de cannabis enregistrés pendant la pandémie persisteront, mais à mesure que les routines quotidiennes seront rétablies et que des données plus récentes deviendront disponibles, cette question pourra être étudiée.

Pour obtenir de plus amples renseignements : [Les Canadiens qui s'estiment en moins bonne santé mentale pendant la pandémie de COVID-19 sont plus susceptibles de déclarer une consommation accrue de cannabis, d'alcool et de produits du tabac](#) et [Le Quotidien — Consommation d'alcool et de cannabis pendant la pandémie : Série d'enquêtes sur les perspectives canadiennes 6](#).



La consommation de cannabis varie également selon l'âge et a augmenté pour la plupart des groupes d'âge

Graphique 3
Consommation de cannabis au cours des 12 derniers mois, par groupe d'âge de la population à domicile âgée de 15 ans et plus, Canada (provinces seulement), 2011 à 2021



Notes : La ligne rouge fait référence à l'entrée en vigueur de la *Loi sur le cannabis* (17 octobre 2018). Les barres d'erreur représentent l'intervalle de confiance inférieur et supérieur de 95 %.

Sources : Statistique Canada, Enquête de surveillance de l'usage du tabac au Canada, 2011 et 2012; Enquête canadienne sur le tabac, l'alcool et les drogues, 2013, 2015 et 2017; Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2019 et 2021.

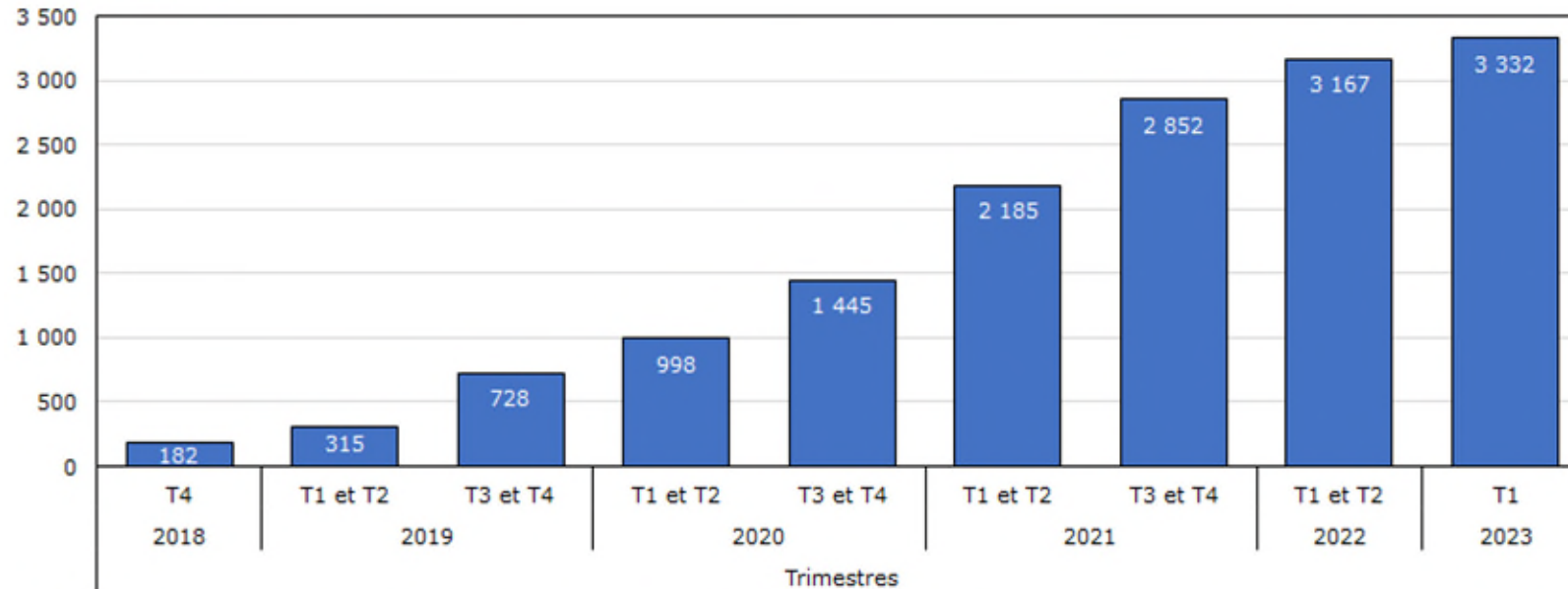
- La consommation de cannabis est la plus courante chez les personnes de 18 à 24 ans.
- La consommation chez les 15 à 17 ans **n'a pas** augmenté depuis la légalisation.
- En revanche, la consommation dans d'autres groupes d'âge a augmenté de 2011 à 2021.

L'un des objectifs de la *Loi sur le cannabis* est de garder le cannabis hors de la portée des jeunes.

L'accès au cannabis légal a augmenté depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur le cannabis*

Graphique 4
Magasins de cannabis légaux, Canada, 2018 à 2023

nombre de magasins



Notes : Les chiffres sont sujets à de multiples révisions et peuvent comprendre des détaillants exerçant leurs activités en ligne seulement. Les estimations pour les T3 et T4 2022 ne sont pas disponibles.

Source : Statistique Canada, Registre des entreprises.

- À la fin de 2018, il y avait moins de 200 magasins autorisés. À la fin de 2020, le nombre de magasins avait presque été multiplié par huit, puis avait encore doublé au deuxième trimestre de 2022. Les données du premier trimestre de 2023 laissent entendre que le nombre de magasins s'est stabilisé.

L'un des objectifs de la *Loi sur le cannabis* est de protéger la santé et la sécurité publiques en permettant aux adultes d'avoir accès à du cannabis réglementé et légal.

Le secteur canadien du cannabis a augmenté d'octobre 2018 à décembre 2022, mais a commencé à diminuer en 2023

Graphique 5
Produit intérieur brut du secteur du cannabis, Canada, 2018 à 2023

millions de dollars enchaînés (de 2012)



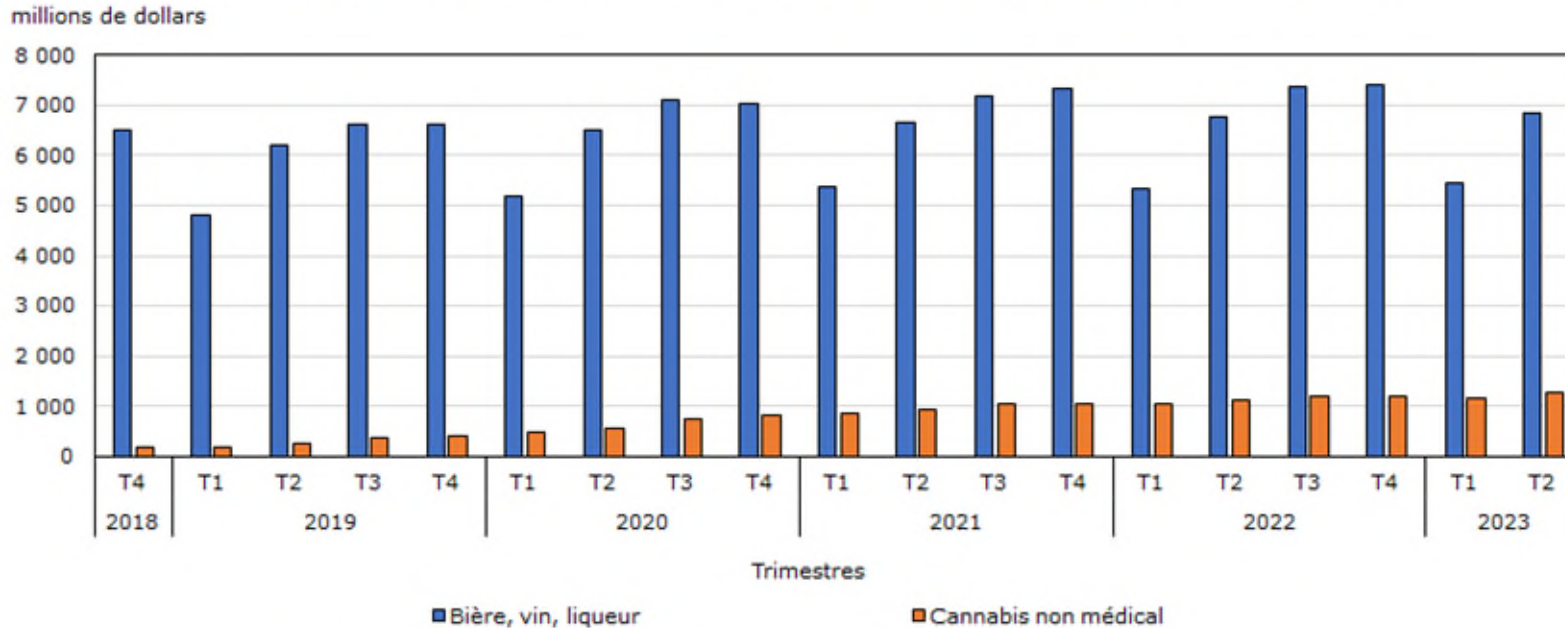
Note : La ligne rouge fait référence à une modification importante de la *Loi sur le cannabis*, initiée le 17 octobre 2019, qui a rendu les extraits de cannabis, les produits comestibles au cannabis et les agents topiques de cannabis admissibles à la vente légale.

Source : Statistique Canada, Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, par industrie, mensuel. Tableau 36-10-0434-01.

- Les activités économiques associées au cannabis ont toujours fait partie de l'économie canadienne, mais elles étaient attribuées à d'autres activités.
- La légalisation a permis de mesurer directement l'industrie.
- Avant la légalisation, des estimations expérimentales (modélisées) de l'activité économique liée au cannabis ont été élaborées afin de créer des mesures provisoires des activités de production et de consommation.
- Le secteur du cannabis représente environ 0,5 % de l'ensemble de l'économie canadienne.

Les ventes au détail de cannabis non médical représentent une fraction croissante des ventes d'alcool au détail

Graphique 6
Ventes au détail trimestrielles de cannabis non médical et d'alcool, Canada, 2018 à 2023



Notes : Détaillants de cannabis [459993] et Magasins de bière, de vin et d'alcool [4453]; la série n'est pas désaisonnalisée parce qu'aucun modèle saisonnier n'a été établi pour les statistiques officielles de l'industrie du cannabis au Canada.

Source : Statistique Canada, Tableau 20-10-0056-01 Ventes mensuelles du commerce de détail par province et territoire (x 1 000).

- De 2019 à 2022, les régies des alcools et les autres points de vente au détail ont vendu en moyenne 26 milliards de dollars de boissons alcoolisées annuellement au Canada.
- En 2022, les ventes annuelles de cannabis à des fins non médicales par les autorités provinciales responsables du cannabis et d'autres points de vente au détail ont atteint 4,5 milliards de dollars.

Les revenus du gouvernement provenant du contrôle et de la vente d'alcool et de cannabis à des fins non médicales ont totalisé plus de 15 milliards de dollars en 2021-2022 (y compris le revenu net des régies provinciales des alcools et du cannabis, les taxes d'accise, les taxes de vente au détail, les taxes propres à ces produits, et les revenus de licences et de permis).

Pour obtenir de plus amples renseignements : [Le Quotidien — Contrôle et vente des boissons alcoolisées et de cannabis, 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.](#)

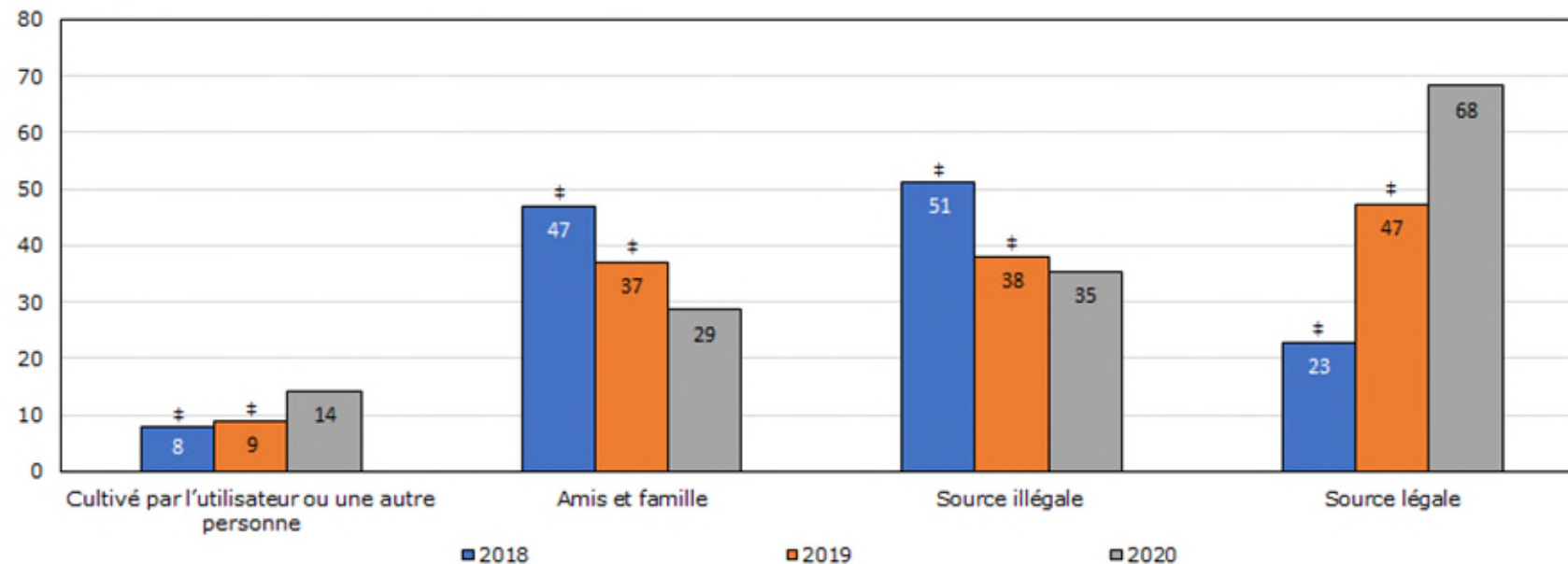


Davantage de Canadiens obtiennent du cannabis légalement ou le cultivent

Graphique 7

Source de cannabis chez les consommateurs de cannabis, de 2018 à 2020

pourcentage des consommateurs de cannabis



‡ très différent du quatrième trimestre de 2020 ($p < 0,05$)

Note : Les répondants pouvaient sélectionner plusieurs sources; par conséquent, les totaux dépassent 100 %.

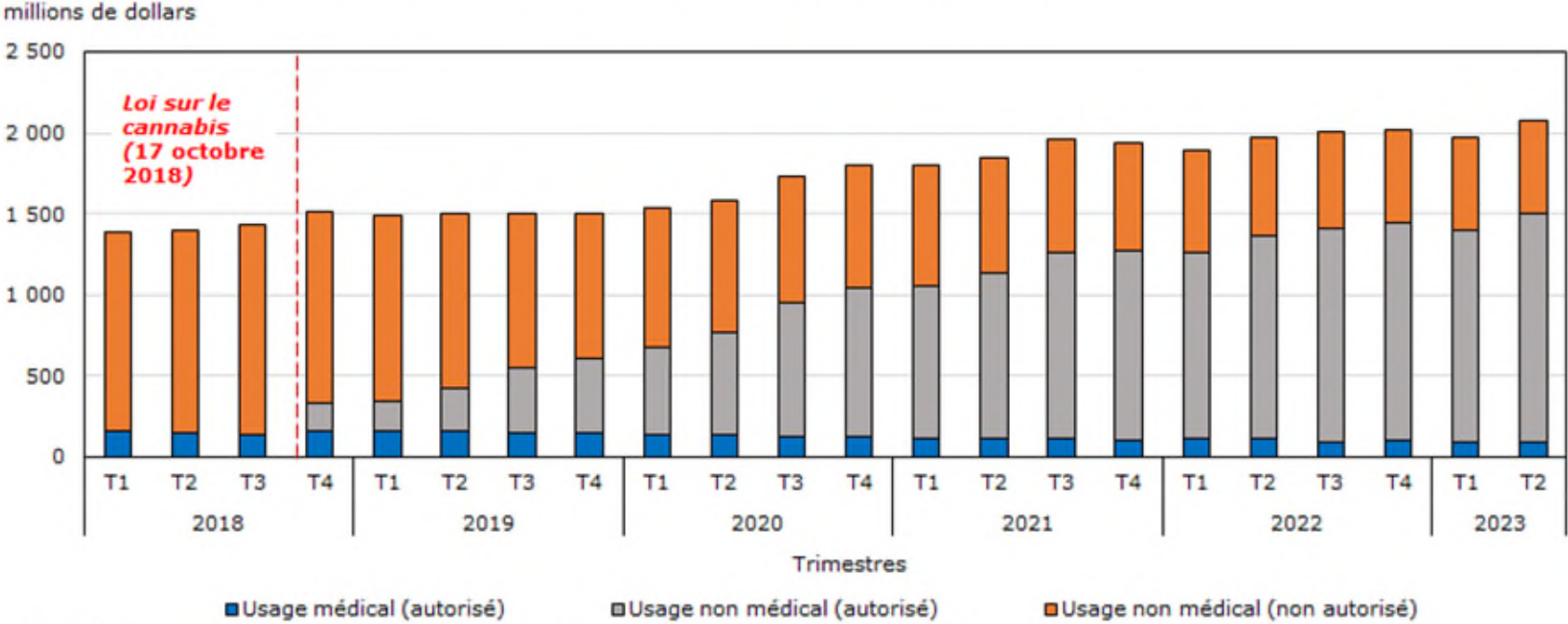
Sources : Statistique Canada, Enquête nationale sur le cannabis, premier trimestre de 2018, premier trimestre de 2019 et quatrième trimestre de 2020.

- On estime que 68 % des consommateurs de cannabis ont déclaré avoir obtenu au moins une partie du cannabis qu'ils ont consommé d'une source légale en 2020, soit plus qu'avant la légalisation en 2018 (23 %) et juste après la légalisation en 2019 (47 %). La culture du cannabis, que ce soit par les consommateurs eux-mêmes ou par quelqu'un d'autre, a été une source d'approvisionnement pour 14 % des consommateurs en 2020, soit plus qu'en 2018 (8 %) ou qu'en 2019 (9 %).

Pour obtenir de plus amples renseignements : [Regard rétrospectif en 2020, l'évolution de la consommation de cannabis et des comportements connexes au Canada.](#)

Pendant la première moitié de 2023, plus de 70 % de la valeur totale du cannabis consommé au Canada provenait d'une source légale (médicale et non médicale autorisée), en hausse par rapport à 22 % au quatrième trimestre de 2018, lorsque la légalisation venait juste de commencer

Graphique 8
Dépenses des ménages pour le cannabis, par source, 2018 à 2023



Notes : La ligne rouge fait référence à l'entrée en vigueur de la *Loi sur le cannabis* (17 octobre 2018). Les estimations des dépenses de consommation finale des ménages pour le cannabis sont les montants estimés que les ménages ont dépensés pour usage médical et payés à des producteurs autorisés sous réglementation fédérale (légaux) et pour l'usage non médical du cannabis acheté auprès de détaillants titulaires d'un permis (légaux) et de distributeurs non titulaires d'un permis (illégaux), ainsi que la valeur estimative des quantités cultivées à la maison à des fins médicales et non médicales.

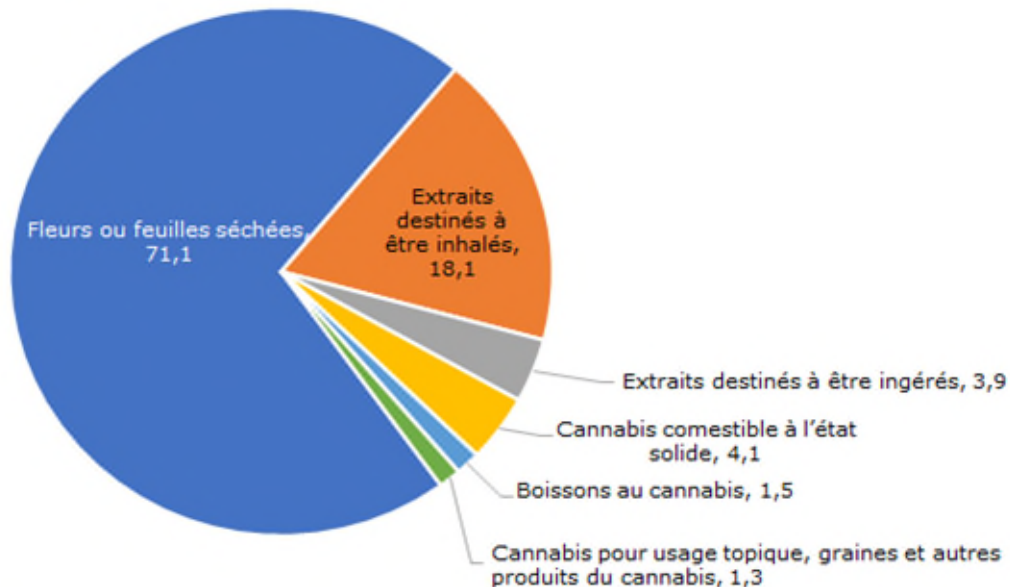
Source : Statistique Canada, Tableau 36-10-0124-01 Dépenses de consommation finale des ménages détaillées, Canada, trimestriel (x 1 000 000).

Un des objectifs de la *Loi sur le cannabis* est de limiter ou d'éliminer le marché illégal.

Le cannabis séché est le produit le plus populaire vendu sur le marché légal et est également le produit utilisé par la plupart des consommateurs

Graphique 9

Le cannabis séché était le type de produit de cannabis le plus populaire vendu sur le marché légal, représentant 71 % (2,8 milliards de dollars) de la valeur totale des ventes au détail légales non médicales en 2021-2022



Source : Statistique Canada, Tableau 10-10-0164-01 Ventes de cannabis des régies des alcools et du cannabis et autres points de vente au détail, par type de cannabis.

Pour obtenir de plus amples renseignements : [Le Quotidien — Contrôle et vente des boissons alcoolisées et de cannabis, 1er avril 2021 au 31 mars 2022.](#)

- Les données autodéclarées de l'Enquête nationale sur le cannabis montrent aussi qu'environ 7 Canadiens sur 10 qui ont déclaré avoir consommé du cannabis en 2020 ont consommé des fleurs ou des feuilles séchées, tandis que 41 % ont déclaré avoir consommé des produits comestibles au cannabis.

Offrir aux consommateurs adultes l'option d'acheter un plus vaste éventail de produits du cannabis légaux à compter d'octobre 2019 a aidé l'industrie légale à faire concurrence au marché illégal.

Pour obtenir de plus amples renseignements : [Regard rétrospectif en 2020, l'évolution de la consommation de cannabis et des comportements connexes au Canada.](#)



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Éclairer grâce aux données, pour bâtir un Canada meilleur

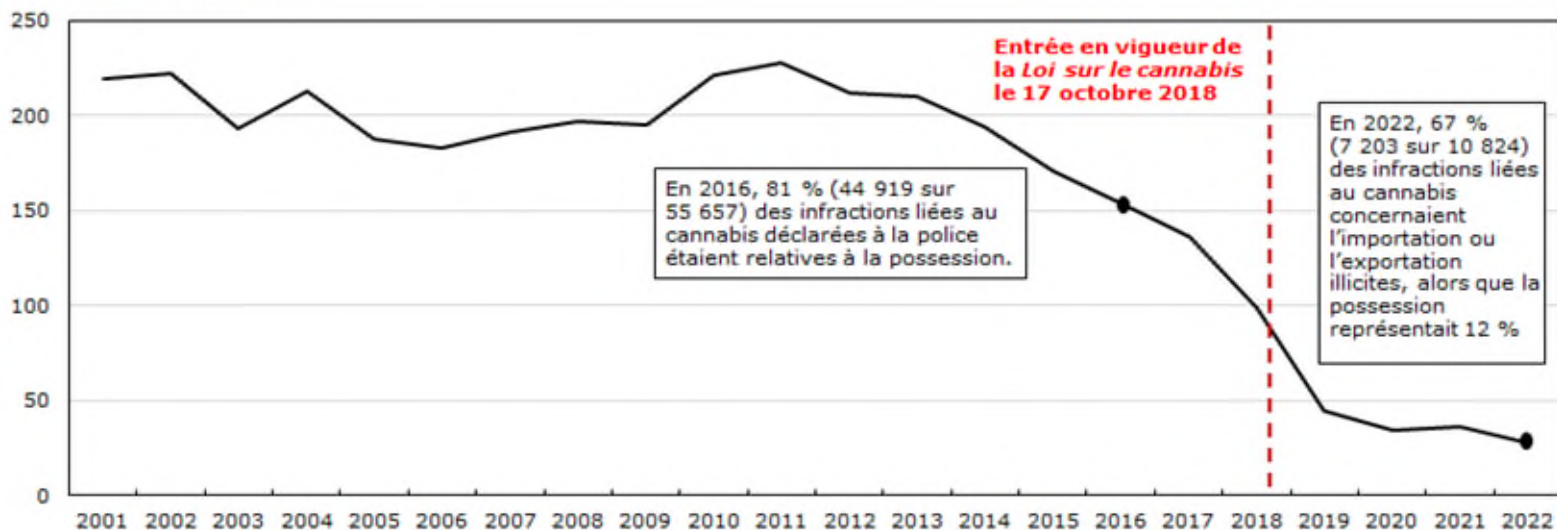
Canada

Les infractions liées au cannabis ont diminué en raison de la légalisation

Graphique 10

Les taux d'infractions liées au cannabis déclarées par la police ont reculé la plupart des années depuis 2011

taux pour 100 000 habitants



Notes : La ligne rouge fait référence à l'entrée en vigueur de la *Loi sur le cannabis* (17 octobre 2018). À la suite de l'entrée en vigueur de la *Loi sur le cannabis* le 17 octobre 2018, un total de 22 nouvelles infractions ont été ajoutées au Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Le Programme de DUC a également expiré toutes les infractions préexistantes liées au cannabis en vertu de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (LRCDAS). Étant donné que la *Loi sur le cannabis* a été mise en œuvre en octobre 2018, les infractions liées au cannabis en vertu de la *Loi sur le cannabis* et celles en vertu de la LRCDAS avant octobre 2018 ont été combinées pour représenter toutes les infractions liées au cannabis pour 2018. Les infractions liées à la conduite avec facultés affaiblies par la drogue sont incluses ailleurs.

Sources : Statistique Canada, Tableau 35-10-0177-01 et Programme de déclaration uniforme de la criminalité 2017 et 2022.

Pour obtenir de plus amples renseignements : [Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2017](#), [Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2018](#), [Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2019](#), [Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2020](#) et [Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2021](#).

- Avant la légalisation, la possession de cannabis était presque toujours illégale et représentait la majorité des infractions liées au cannabis.
- Après la légalisation, le nombre total d'infractions liées au cannabis a diminué en général, et maintenant, la plupart des infractions sont liées à l'importation et à l'exportation illicites.

En autorisant la possession de cannabis légal pour les adultes, la *Loi sur le cannabis* garde les Canadiens qui consomment du cannabis hors du système de justice pénale.



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Éclairer grâce aux données, pour bâtir un Canada meilleur

Canada

La consommation de cannabis peut être nocive

- Selon une étude des *Rapports sur la santé* de 2023, 4,7 % des consommateurs de cannabis de l'année précédente (300 000 personnes) avaient éprouvé une perte de contrôle à l'égard de leur consommation de cannabis.
- La perte de contrôle est un élément important de la dépendance.
- Il est important de surveiller le nombre de Canadiens à risque de développer une dépendance au cannabis, car le cannabis peut nuire à la santé et avoir des répercussions négatives sur le rendement scolaire, le travail et le bien-être financier.
- Une meilleure compréhension des habitudes de consommation et des caractéristiques des personnes vulnérables aux dépendances pourrait contribuer à l'élaboration d'initiatives plus efficaces en matière de politiques, de prévention et d'éducation.

Les facteurs indépendamment associés au risque qu'un consommateur de cannabis éprouve une perte de contrôle (élément de dépendance) comprenaient

- consommation fréquente de cannabis;
- être de sexe masculin;
- être âgé de 18 à 24 ans (par rapport à être plus âgé);
- être célibataire ou jamais marié (comparativement à être marié ou en union libre);
- faire partie d'un ménage à faible revenu (comparativement à un ménage à revenu plus élevé);
- avoir reçu un diagnostic de trouble anxieux ou de trouble de l'humeur;
- avoir commencé à consommer du cannabis à l'âge de 15 ans ou moins (comparativement à 16 ou 17 ans).

Pour obtenir de plus amples renseignements : [L'échelle de gravité de la dépendance comme outil pour l'étude des consommateurs de cannabis au Canada qui éprouvent une perte de contrôle à l'égard de leur consommation.](#)

Résumé des principales constatations

- Cela fait cinq ans que le cannabis à des fins non médicales a été légalisé. Pendant cette période, Statistique Canada a contribué à une meilleure compréhension des répercussions sociales, sanitaires et économiques de ce changement de politique.
- Certaines constatations encourageantes depuis la légalisation comprennent une augmentation de la part du cannabis obtenu à partir de sources légales de 2018 à 2023, une diminution du nombre d'infractions liées au cannabis (depuis la légalisation, la possession n'est pas considérée comme une infraction criminelle, bien qu'il y ait des exceptions) et aucune augmentation du taux de consommation de cannabis chez les 15 à 17 ans.
- Le cannabis peut être nocif, et certains Canadiens ont de la difficulté à contrôler leur consommation. Les personnes qui éprouvent une perte de contrôle subissent également d'autres préjudices et difficultés.
- La surveillance et la recherche sur la consommation de cannabis demeurent importantes étant donné que l'utilisation légale non médicale par les adultes au Canada est un changement apporté récemment à la politique, l'industrie de la vente au détail légale continue de s'adapter et d'évoluer, et le règlement sur la *Loi sur le cannabis* est à l'étude.

Prochaines étapes

- Continuer de recueillir et d'analyser des renseignements sur les consommateurs de cannabis et le secteur du cannabis :
 - Enquête nationale sur le cannabis, collecte des données de juillet à octobre 2023;
 - Enquête canadienne sur le tabac et la nicotine, diffusée en septembre 2023;
 - Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, annuelle;
 - Enquête sur la santé mentale et l'accès aux soins, diffusée en septembre 2023;
 - Enquête mensuelle sur le commerce de détail.
- Contribuer aux renseignements pertinents pour les politiques.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez contacter

analyticalstudies@statcan.gc.ca